



## **PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE RETRACANT LES INFORMATIONS FINANCIERES SELON L'ARTICLE L. 2313-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Budget Principal et Budgets annexe de la ville de Petite-Ile

Budget primitif 2022

**Préambule :** *Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, l'ordonnateur (le Maire) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement (retracant toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services) et une section d'investissement (présentant les programmes d'investissements nouveaux ou en cours de la collectivité).*

### **➤ Les Budget Principal de la Ville**

Le budget primitif 2022 de la Ville de PETITE-ILE traduit les grandes orientations budgétaires présentées au Conseil Municipal le 26 novembre 2021. Il s'inscrit, dans un contexte sanitaire, économique et sociale fragile, bien que les modèle de reprise économique restes très optimiste.

Malgré un tel contexte, la ville poursuit avec détermination, sa politique de stabilité fiscale en faveur des Petite-Ilois (pas d'augmentation des taux d'imposition locaux), tout en continuant à leur apporter des services de qualité.

En outre, elle maintient un niveau d'investissement élevé, en tirant parti des subventionnements, notamment de la Région, du Département et de l'Etat, et par un appel très mesuré à l'emprunt.

### **➤ La section de fonctionnement :**

Dans l'optique d'une sortie de crise sanitaire en 2022, et d'un retour « à la vie normale » malgré la menace que les variants Omicron fait peser sur la reprise, la commune réajuste son budget au niveau d'avant crise, voire plus, et notamment en ce qui concerne l'animation, la culture, le bien être, le sport et la vie associative.

Au niveau des ressources, on constate la stabilisation de la DGF et des subventions reçues (chap. 74), un maintien de la dynamique de la fiscalité locale (effet base, sans hausse de taux) et de la fiscalité indirecte (octroi de mer, taxe carburant).

**RESSOURCES (recettes)**

| Chap.        | Libellé                                                  | Pour mémoire BP 2021 | BP 2022              | Ecart               |
|--------------|----------------------------------------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| 013          | Atténuations de charges                                  | 230 000,00           | 310 000,00           | +100 000,00         |
| 70           | Produits des services, domaine, ventes                   | 835 000,00           | 820 000,00           | -15 000,00          |
| 73           | Impôts et taxes (sauf le 731)                            | 7 816 000,00         | 8 530 000,00         | +714 000,00         |
| 731          | Fiscalité locale                                         | 3 775 000,00         | 4 040 000,00         | +265 000,00         |
| 74           | Dotations et participations                              | 3 565 000,00         | 3 590 000,00         | +25 000,00          |
| 75           | Autres produits de gestion courante                      | 162 000,00           | 165 000,00           | +2 000,00           |
| 76           | Produits financiers                                      | 10 000,00            | 10 000,00            | 0,00                |
| 77           | Produits spécifiques                                     | 0,00                 | 12 000,00            | +12 000,00          |
| 78           | Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                |
| 042          | Opérations ordre transf. entre sections                  | 275 000,00           | 275 000,00           | 0,00                |
| 043          | Opérations ordre intérieur de la section                 | 0,00                 | 0,00                 | 0,00                |
| <b>TOTAL</b> |                                                          | <b>16 668 000,00</b> | <b>17 752 000,00</b> | <b>1 084 000,00</b> |

**CHARGES (dépenses)**

| Chap.        | Libellé                                                    | Pour mémoire, BP 2021 | BP 2022              | Ecart               |
|--------------|------------------------------------------------------------|-----------------------|----------------------|---------------------|
| 011          | Charges à caractère général                                | 2 647 500,00          | 3 088 500,00         | + 441 000,00        |
| 012          | Charges de personnel et frais assimilés                    | 11 265 000,00         | 11 480 000,00        | + 215 000,00        |
| 014          | Atténuations de produits                                   | 542 000,00            | 560 000,00           | + 18 000,00         |
| 65           | Autres charges de gestion courante (sauf 6586)             | 1 197 000,00          | 1 610 000,00         | + 413 000,00        |
| 66           | Charges financières                                        | 220 000,00            | 200 000,00           | - 20 000,00         |
| 67           | Charges spécifiques                                        | 5 000,00              | 13 500,00            | + 8 500,00          |
| 68           | Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) | 0,00                  | 50 000,00            | + 50 000,00         |
| 042          | Opérations ordre transf. entre sections                    | 717 000,00            | 750 000,00           | +33 000,00          |
|              |                                                            | 74 500,00             | -                    | - 74 500,00         |
| <b>TOTAL</b> |                                                            | <b>16 668 000,00</b>  | <b>17 752 000,00</b> | <b>1 084 000,00</b> |

**➤ Le programme d'investissement**

Prenant appui sur la dynamique des dispositifs de financement public (PST 2, REACT-EU, DSIL, FEI) et du niveau extrêmement faible des taux d'intérêts, la ville maintient un programme d'investissement très important. Elle se propose, en effet, d'engager en 2022 près de 10,130 Millions d'euros de dépenses d'équipement brut.

Les principales opérations programmées en 2022, concernant, **en matière de travaux (chap. 23) et pour un montant global de 7,720 M€ :**

- La création d'un cimetière, tranche 1,
- La réhabilitation de l'école Les Bougainvilliers,
- Les travaux d'assainissement et de recalibrage de la RD 31, tranche 3,
- La réalisation de travaux d'accessibilité des bâtiments \_ADAP, Tranche 1
- La couverture du plateau sportif au niveau du collège Joseph Suacot,
- La sécurisation du mur de l'école Les Badamiers,
- La réhabilitation des CASEP du PDG, de RDP et de MLH (programme Maelis, étude et travaux),
- Espace de covoiture rue du Verger Hèmery,
- Programme d'enrobés 2022,
- Programme 2022 de travaux sur le patrimoine bâti,
- Ombrée Ecoles Alpinias et Fleurs de cannes,
- ...

**Des études (chap. 20), pour un total de 1,170 M€ :**

- Espace de covoiture Grande Anse,
- Etudes paysagère Platanes Sud,
- Chemin Karl Lavergne,

- Rue du cratère
- Chemin Laguerre (contournante du cœur de village),
- Sanitaires publics CV RDP PDG,
- Etudes diverses et investigations techniques, petite ville de demain, cœur de village,
- Confortement de berge chemin Joseph Lacarre,
- Parkings arrière école les bougainvilliers,
- Modernisation boucle Adénor / Jessy,
- Modernisation de la rue des Palmistes,
- Modernisation de la rue de la Cour,
- Programmiste/économiste pour réhabilitation école vétivers,
- Programmiste/économiste réhabilitation école les Badamiers,
- Programmiste/économiste aménagement Hôtel de ville,
- ...

#### **Des acquisitions pour un montant global 1,240 M€ (chap. 21) :**

- Matériel de transport (notamment des véhicules électrique),
- Foncier,
- Divers matériels techniques,
- Mobilier pour l'équipement des services et des écoles,
- Matériel informatique et bureautique,
- ...

Si l'on ajoute à ces dépenses les échéances des portages foncier avec l'EPFR (350 000 €), en prenant également en compte le montant des remboursements d'emprunts à intervenir (1,055 M€) et les autres dépenses d'investissement (60K€) les dépenses réelles de la section en 2022 s'élèveraient à 11 595 000 €.

Les principales sources de financement de l'investissement prévues pour 2021 sont :

- les subventions à recevoir (63% du total des recettes réelles), soit 7,040 millions d'euros,
- les dotations et fonds divers à recevoir (9,44%), pour 1,050 millions d'euros,
- l'emprunt (27%) , pour une prévisionnel de 3 millions d'euros,

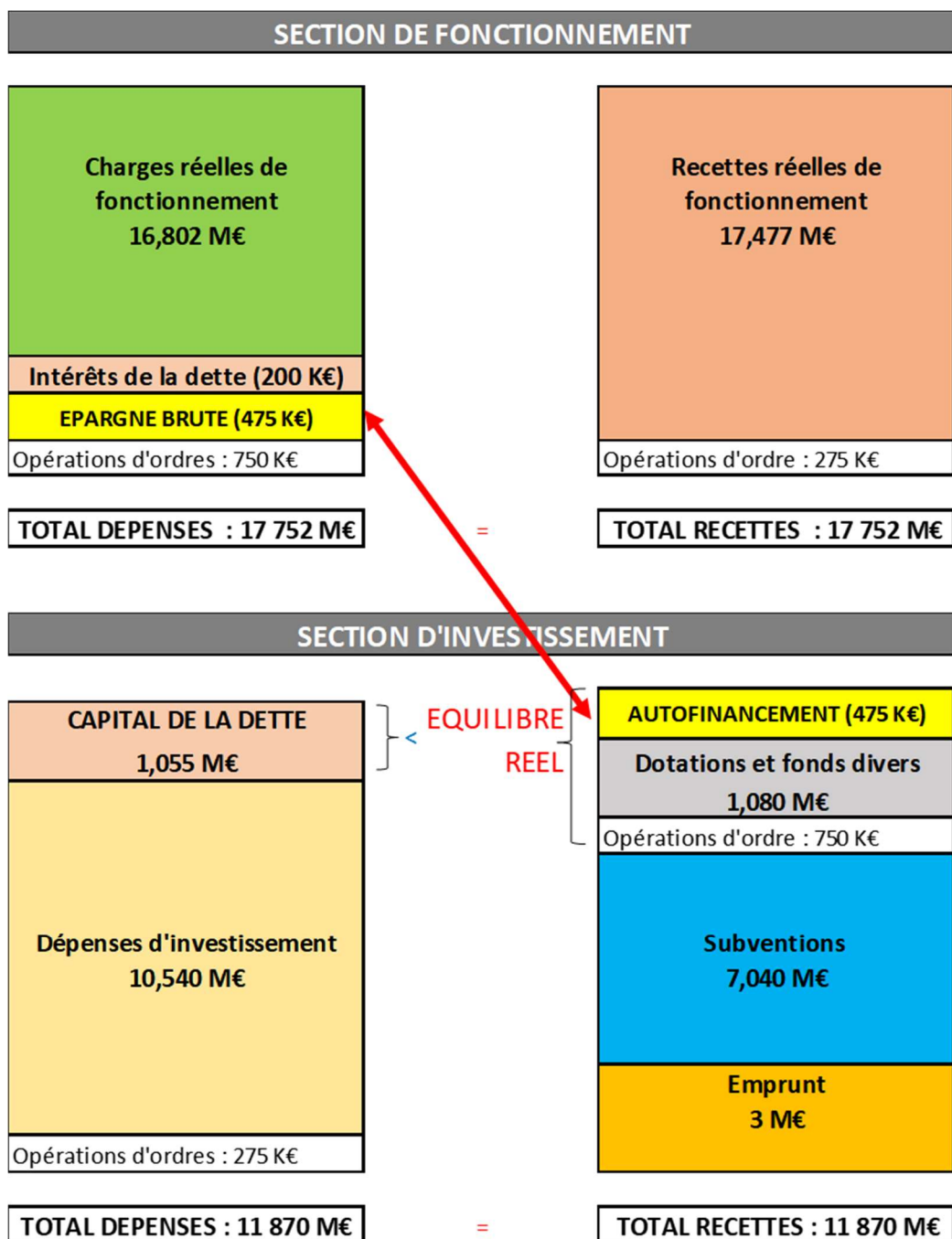
Les recettes d'ordre sont principalement constituées des recettes transférées de la section de fonctionnement au titre des dotations aux amortissements pour 750 000 €.

#### **➤ Les Budgets Annexes**

Le Budget Primitif 2022 du Service de la régie des pompes funèbres s'équilibre à hauteur 3 800 € affecté en totalité en section d'exploitation. Cette régie poursuivra en 2021 la mission pour laquelle elle a été créée, c'est-à-dire assurer la prestation de fossoyage au cimetière communal.

Le Budget Primitif 2021 de la ZAE s'équilibre quant à elle hauteur de 400 000 € dont 300 000 € en section de fonctionnement et 100 000 € en section d'investissement. La section de fonctionnement comprend des recettes réelles d'un montant de 300 000 € correspondant au produit attendu sur une éventuelle vente de parcelles restant en stock. Les opérations d'ordre en section fonctionnement, comme en section d'investissement, concerne les opérations de mise à jour de stock compte tenu de cette vente.

# L'équilibre du BP 2022 du Budget Principal



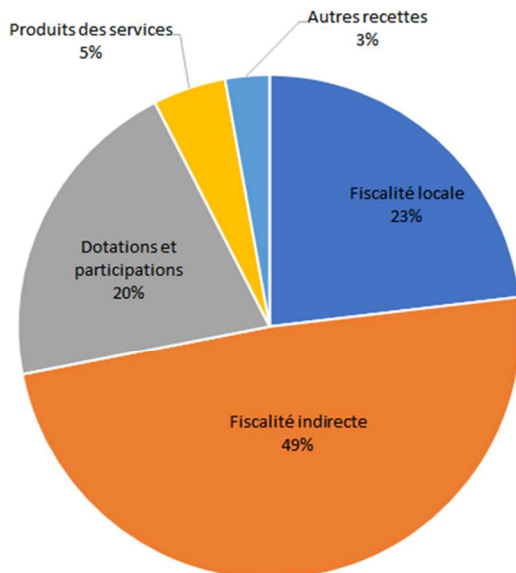
Conformément à l'article L. 1612-4 du CGCT :

- Les deux sections du BP 2022 sont en équilibres (dépenses = recettes),
- Les recettes et les dépenses ont été évalués de façon sincère,
- Le remboursement en capital des annuités d'emprunt est assuré exclusivement par des ressources propres d'investissement (équilibre réel).

## Les recettes de fonctionnement

**Recettes réelles de fonctionnement : 17,477 M€**

**+ 6,61 % par rapport au budget primitif 2021**

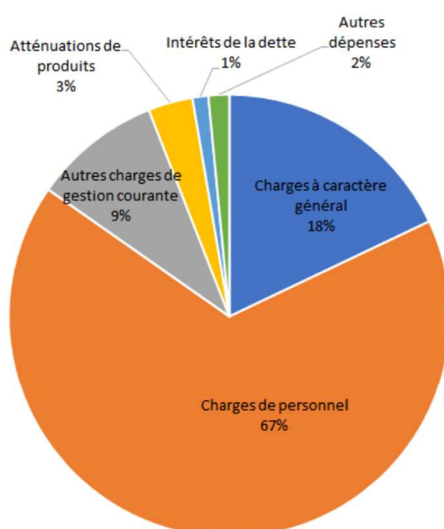


- Chap. 731 – Fiscalité locale (4,040 M€) **↑ +7 %**, dont 3,8 M€ de contributions directes (TFB, TFNB, THS, THLV) et 260 K€ de droits de mutations foncières  
Stabilité des taux d'imposition communale pour la TFB et TFNB
- Chap. 73 – Fiscalité indirecte (8,530 M€) **↑ +9,14%**  
Octroi de mer (6,650 M€, + 10%) ; Taxe carburants (1,500 M€, + 7,14%) ;
- Chap. 74 – Dotations et participations (3,590 M€) **↑ + 0,70 %**, dont notamment 1,600 M€ de DGF, 600 K€ de participation ;
- Chap. 70 – Produits des services (820 K€) **↓ - 1,80 %**

## Les dépenses de fonctionnement

**Dépenses réelles de fonctionnement : 17,002 M€**

**+ 7,09 % par rapport au budget primitif 2021**

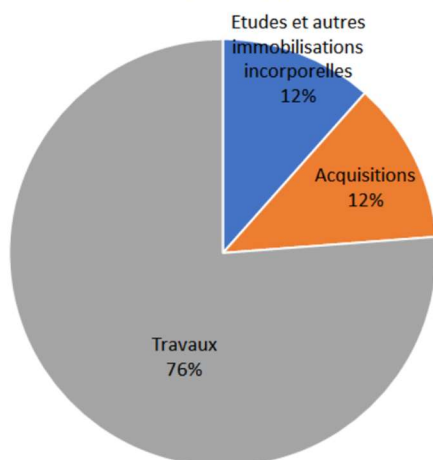


- Chap. 011 – Charges à caractère général (3,089 M€) **↑ +17 %**, progression des dépenses en rattrapage de leur niveau d'avant crise, de nouvelles dépenses, prise en compte de l'inflation ;
- Chap. 012 – Charges de personnel (11,480 M€) **↑ +1,91%** (évolution des effectifs, GVT, revalorisations réglementaire des salaires) .
- Chap. 65 – Autres charges de gestion courante (1,610 M€) **↑ +34,5 %**, Subventionnement des associations à leur niveau d'avant crise, augmentation de la subvention d'équilibre du CCAS
- Chap. 014 – Atténuations de produits (560 K€), comprend notamment l'attribution de compensation négative versée à la CIVIS (395 K€) et le prélèvement SRU (160 K€).
- Chap. 66 – Intérêts de la dette : 200 K€

## Les dépenses d'investissement

**Dépenses d'équipement : 10,130 M€**

+ 40 % par rapport au budget primitif 2021



▪ Chap. 20 – Immobilisations incorporelles (1,170 M€), dont notamment 991 k€ de frais d'études, 45 K€ de frais de réalisation de documents d'urbanisme et 88 K€ de licences informatique.

▪ Chap. 21 – Immobilisations corporelles (1,240 M€), dont notamment des 473 K€ d'acquisitions foncières, 254 K€ de véhicules, 144 K€ de matériel et outillages techniques, 100 K€ de mobilier scolaire, 47 K€ de matériel informatique, ...

▪ Chap. 23 – Travaux (7,720 M€)

**Autres dépenses réelles d'investissement : 1,465 M€, dont :**

- 1,055 M€ pour le remboursement du capital de la dette,
- 360 K€ pour les acquisitions foncières en portage EPFR
- Autres : 50 K€

## Financement de l'Investissement

